



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANÉE

Affaire suivie par : G r me CHARRIER
Unit  gouvernance et planification
T l. : 04 26 28 65 80
Courriel : gerome.charrier@developpement-durable.gouv.fr

ARRETE N  14 - 220

Objet : Cr ation de la mission d'appui technique du bassin Rh ne-M diterran e, en application de l'article 59 de la loi n  2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des m tropoles, afin d'accompagner la prise de comp tence « gestion des milieux aquatiques et pr vention des inondations » par les communes.

**LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE
PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu l'article 59 de la loi n  2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des m tropoles

Vu le d cret n 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin

Vu la d lib ration n 2014-13 du comit  de bassin, s ance du 19 septembre 2014, relative   la d signation des membres de la mission d'appui technique pour la mise en  uvre de la comp tence GEMAPI

Sur proposition de la directrice r gionale de l'environnement, de l'am nagement et du logement de la r gion Rh ne-Alpes, d l gu e de bassin Rh ne-M diterran e ;

ARRETE

Article 1 :

La mission d'appui technique du bassin Rh ne-M diterran e est pr sid e par le pr fet de la r gion Rh ne-Alpes, pr fet coordonnateur du bassin Rh ne-M diterran e. Son secr tariat technique est assur  par la DREAL Rh ne-Alpes, d l gation de bassin Rh ne-M diterran e.

Article 2 :

La mission d'appui technique du bassin Rh ne-M diterran e est compos e, outre son pr sident, des membres suivants :

- Le directeur de l'agence de l'eau Rh ne-M diterran e-Corse ou son repr sentant ;
- Le directeur de la direction r gionale de l'environnement, de l'am nagement et du logement Rh ne-Alpes, d l gu  de bassin Rh ne-M diterran e, ou son repr sentant ;

Au titre des six représentants du collège de l'État du comité de bassin Rhône-Méditerranée :

- Le préfet de la région Bourgogne ou son représentant ;
- Le préfet de la région Franche-Comté ou son représentant ;
- Le préfet de la région Languedoc-Roussillon ou son représentant ;
- Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant ;
- Le directeur général de Voies Navigables de France (VNF) ou son représentant ;

Au titre des huit représentants élus par et parmi le collège des élus du comité de bassin Rhône-Méditerranée :

- M Alain CHABROLLE, conseiller régional de Rhône-Alpes, représentant des conseils régionaux ;
- Mme Anne-Marie FORCINAL, conseillère générale du territoire de Belfort, représentante des conseils généraux ;
- M Jacques ESPITALIER, maire de Quinson (04), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- M Alain PERSIN, maire d'Ambérieux-d'Azergues (69), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- M Francis CLIQUE, adjoint au maire de Canet-en-Roussillon (66), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés par une frange littorale ;
- M Martial SADDIER, député-maire de Bonneville (74), représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés par une zone de montagne ;
- M Michel DANTIN, président du Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB), syndicat exerçant des missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;
- M Pascal BONNETAIN, président de la commission locale de l'eau du SAGE Ardèche-Claire, représentant des présidents de commissions locales de l'eau ;

Au titre des membres complémentaires, dont les compétences sont utiles à l'accomplissement des tâches qui incombent à la mission d'appui :

- M Charles BICH, président de l'Association Départementale Isère Drac Romanche (ADIDR) ;
- Mme Raymonde CARLETTI, maire de La Martre (83) ;
- M Rémi CHAINTRON, président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône-Doubs ;
- M Daniel CONTE, président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;
- Mme Christine DURNERIN, présidente du Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO) ;
- M Jacques FRANCOU, président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) ;
- M Claude HAUT, président du Conseil Général du Vaucluse (84) ;
- M Pierre-Henry ILHES, président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR) ;
- M Jacques LAYRE, président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Équilibrée des Gardons (SMAGE) ;
- M Jean-Luc MASSON, président du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM) ;
- M Jean-Marie SERMIER, député-maire de Dole (39).

Article 3 :

La mission se fera assister en tant que de besoin par les services techniques compétents de l'État et de ses établissements publics, tels que l'IRSTEA et le CEREMA.

Article 4 :

La mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée est créée à la date du présent arrêté et poursuit son action jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

A Lyon le 03 NOV. 2014

Pour le Préfet

de la région Rhône-Alpes

et du département du Rhône

par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Guy LEVI

